

EDITO



Chers usagers,

Nouvelle année aéronautique, nouveaux projets, nouvelle publication ...

C'est avec grand plaisir que l'équipe de l'aérodrome de Blois-Le Breuil vous présente la première édition de BLB INFO.

Ce bulletin d'information vous sera transmis par voie électronique une fois par trimestre et sera l'occasion de vous présenter les projets de

développement de l'aérodrome et les manifestations à venir. Il permettra de mettre à l'honneur les nouveaux arrivants, entreprises et usagers aéronautiques qui ont fait le choix de s'implanter sur notre belle plate-forme.

Nous reviendrons sur les événements aéronautiques qui se sont déroulés ainsi que sur les enseignements qu'il convient d'en tirer. Cette démarche se fera toujours dans un esprit constructif avec pour objectif de toujours améliorer la sécurité aérienne. Ainsi, un point sur la nouvelle réglementation sera

présenté.

BLB INFO sera également pour vous l'occasion de vous exprimer sur les événements que vous aurez organisés, sur des thématiques et des sujets que vous souhaiteriez voir abordés.

Nous espérons que vos contributions seront nombreuses et illustrées.

Bons vols à toutes et à tous.

Catherine Lhéritier Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'aérodrome de Blois-Le Breuil

BIENVENUE À BLOIS LE BREUIL

LA SOCIÉTÉ EVOP



s'est implantée sur l'aérodrome en mars 2018. EVOP façonne sur mesure toutes sortes de matériaux plastiques pour les besoins de l'industrie. Le mot du gérant : «la spécificité de l'entreprise, c'est un savoir-faire pointu dans le travail des plastiques, associé à une grande

souplesse en matière de conception. Nous pouvons nous adapter à toutes sortes de demandes : pièces unitaires, séries courtes ou moyennes, petites ou grandes tailles, etc»

www.evop.fr

Mr Bessonier : **06 30 75 84 14**

LA SOCIÉTÉ PRO CULTURE ÉQUIPEMENT



s'est installée dans les locaux du Département en juillet 2018. Filiale du groupe CLOUE, PCE est concessionnaire de la marque FENDT et distributeur de matériel

agricole. PCE est actuellement en phase de recrutement.

Mr Dubart : **06 33 90 3178**

PARIS BLOIS PARACHUTISME



s'installera le 1er avril prochain dans le hangar 48 qui accueille déjà les sociétés Hélicoptère, la Maugerie Ulm et Compagnons du Vent. Il propose au départ de BLB

des sauts en parachute en tandem.

www.paris-blois-parachutisme.fr

Mr Février : **07 66 87 97 12**

3 NOUVEAUX APPAREILS AU BREUIL

L'EMERAUDE



L'Emeraude d'Armand Olivier est arrivé en octobre dans le hangar 216. Son immatriculation : F-PIHI.

TECNAN P92



Thierry Blot et son Tecnan P92 F-JVJJ sont basés dans le hangar 200 et nous ont rejoint en novembre.

SHARK



Laurent Rataud est basé dans le hangar 201 depuis novembre avec un Shark immatriculé F-JCQX.

CALENDRIER DES MANIFS 2019

8 au 12 avril 2019

Stage de voltige

28 avril 2019

Concours voltige F3A

Organisateur : CABB

Zone CABB

11 mai 2019

Journées portes ouvertes

Organisateur : ACBV

Zone aéroclub

25 et 26 mai 2019

Journées portes ouvertes

Organisateur : CABB

Zone CABB

16 juin 2019

Concours planeurs durée de précision

Organisateur : CABB

Zone CABB

Samedi 22 juin 2019

Rassemblement régional des avions Piel et Jodel

Organisateur : AERO PASSION - ACAVL

Zone sud

5, 6 et 7 juillet 2019

Rencontre planeurs et vieilles plumes remorqués

Organisateur : CABB

Zone CABB

24 et 25 août 2019

Concours planeurs F3K lancé main

Organisateur : CABB

Zone CABB

31 août et

1^{er} septembre 2019

Blois ULM

Organisateur : Les flamants

Zone événementielle /aérodrome

WEEK-END PARA

(du vendredi au lundi) :

Avril 2019

19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29

Mai 2019

3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 31

Juin 2019

1, 2, 3, 21, 22, 23, 24, 28, 29, 30

Juillet 2019

1, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14, 15

Août 2019

2, 3, 4, 5, 23, 24, 25, 26

Septembre 2019

6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

Octobre 2018

11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27, 28

POINT TRAVAUX



Zone d'activités

Une nouvelle signalétique de la zone nord a été mise en place en ce début d'année et permet aux visiteurs de mieux se déplacer sur le site.

Un programme de travaux de reprise des voiries est à l'étude. En 2019, les travaux concernant la voie d'accès au bâtiment 48 seront prioritaires. Une reprise de la voie d'accès à la zone sud est également prévue.

Zone événementielle

Le Département a engagé la viabilisation de la zone événementielle afin de mieux accueillir et de développer les manifestations aéronautiques et non aéronautiques, dans le respect de l'activité aérienne. La seconde tranche correspondant à des travaux d'électrification et d'adduction en eau potable est désormais terminée.

En 2019, les travaux se poursuivront avec la mise en place d'un dispositif d'assainissement.

Zone aéronautique

Hangar 37 :

Un grillage anti nidification a été installé dans le hangar 37 afin d'empêcher les oiseaux d'y pénétrer.

Les roulettes des portes ont été

vérifiées et celles défectueuses ont été remplacées.

Par ailleurs la réfection de la charpente métallique sera réalisée en 2020. Enfin nous étudions la possibilité d'y installer une vidéo surveillance.

Toiture ACVB :

La dernière tranche de réfection de la toiture de l'Air Club sera réalisée au second semestre 2019.

Taxiway SIERRA :

L'accès à la zone Sud est désormais balisé de nuit par des bandes réfléchissantes.

Le Conseil départemental a également engagé une étude de drainage du taxiway S et de la piste 02/20 herbe avion engorgés.

LES FAITS MARQUANTS

Sébastien Messenger, pompier d'aérodrome, a pris la mission supplémentaire d'agent d'entretien. Il assurera, en plus de ses missions habituelles, l'entretien paysager de l'ensemble du site et sera présent tous les jours de la semaine.

Les dimensions de la piste ULM ont été modifiées. Celles-ci sont désormais de 300m x 55m. Cela permettra la création d'un futur chemin de servitude qui évitera de couper le taxiway S1 pour rejoindre le starter vol à voile ou la zone événementielle.

L'aérodrome a créé une école de formation AFIS. Nous proposons de préparer les candidats à l'examen théorique et pratique AFIS. Nous proposons également d'assurer les maintiens de compétence.

2018 C'EST

20 984 MOUVEMENTS

87 BASÉS

16 PME

94 EMPLOIS

RETOUR SUR LES CRESNA

CRESNA 2019/01

Les faits :

Un ulm se pose sur la piste 30 revêtue alors que celle-ci est encore occupée.

Les enseignements :

En finale l'approche doit être stabilisée. Aucun atterrissage ne peut être

effectué si la piste est occupée.

Toute situation à risque engendre une remise de gaz volontaire et non d'urgence. C'est la procédure normale.

RAPPEL :

il n'existe pas de priorité aux exercices de pannes, même s'il est nécessaire de s'entraîner.

RAPPEL DE SÉCURITÉ

Il convient d'annoncer son indicatif complet au premier contact (Manuel de formation à la phraséologie à l'usage de la circulation aérienne générale à jour au 12 octobre 2017, partie 1-G)

L'intégration terrain débute en début de vent arrière lorsqu'un appareil est déjà dans le circuit (Arrêté du 17 juillet 1992, 4.2.2.1). Préconisation de la cheffe pilote de l'ACBV « *Restez attentif à la position en fin de vent traversier qui reste dangereuse quand d'autres aéronefs arrivent en début de vent arrière ou descendent de la verticale.* »

Attention à l'utilisation de pistes sécantes. Même si un appareil annonce un complet, vous n'êtes pas à l'abri d'une remise de gaz de ce dernier. Pour rappel, la carte VAC stipule que les atterrissages et décollages simultanés sont interdits sur toutes les pistes.

Si vous souhaitez bénéficier du service d'information de vol, en dehors du volume d'aérodrome, nous vous invitons à passer sur Seine Info (134.875) ou sur Paris Info (129.625).

Nous allons prochainement accueillir les parachutistes et des stages de

voltige. N'oubliez pas que la verticale terrain est interdite pendant ces activités (en attente publication carte VAC).

Les avions ne doivent pas stationner entre la ligne blanche et les hangars. Cette voie est réservée à la circulation des véhicules.

Concernant la station d'avitaillement, pensez à ne pas positionner l'avion face aux pompes. Une fois le plein terminé, évitez de laisser votre appareil en stationnement dans la zone d'avitaillement.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2018-1274 du 26 Décembre 2018 relatif aux redevances des services de navigation aérienne.

► Mise en conformité avec l'Europe concernant les redevances en-route et services terminaux mis en œuvre par l'état.

AIC 27/18 Modification apportées à la structure de l'AIP.

► Mise en conformité avec l'annexe 15 de l'OACI. Nouvelle organisation de l'AIP France, avec principalement des modifications ou suppressions de paragraphes.

Arrêté du 19 Octobre 2018 relatif à l'enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord.

► Obligation pour les pilotes de drone d'enregistrer leurs aéronefs, et définition des modalités.

Arrêté du 12 Octobre 2018 relatif à la formation exigée des télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins de loisir.

Arrêté du 21 Août 2018 modifiant l'arrêté du 07 Juillet 2016 désignant les

prestataires de services d'information de vol d'aérodrome.

► Mise à jour des prestataires AFIS

Arrêté du 6 Juillet 2018 relatif aux cartes aéronautiques.

► Mise en conformité avec l'annexe 4 OACI, mise à jour entre autre des définitions, de spécifications générales, des cartes (approche, instrument, à vue, etc). Voir AIP 04/19 pour la modification de symbologie.

TÉMOIGNAGE D'UNE NAV SYMPA

JEAN LUC VIROT NOUS RACONTE SA NAVIGATION AVEC MICHEL PERSONNE

« Nous partons au printemps 2018, décollage de bonne heure et de bonne humeur avec le RF10, destination Quiberon, la météo est bonne. Après décollage, nous contactons le SIV et nous nous laissons porter jusqu'à Quiberon. Nous profitons de ce magnifique vol pour survoler le golfe du Morbihan, avec ses îles, je recommande ! Nous arrivons au-dessus de Quiberon pour atterrir mais le vent de travers ne nous permet pas de poser notre bel

oiseau. Il est midi et l'équipage commence à avoir faim, Michel propose une escale à Cholet sur le retour. Son restaurant est bien connu pour être excellent. Le temps de faire demi-tour, le délai est trop court, je propose Vannes, très beau terrain. Nous voilà déroutés pour Vannes, très belle piste, nous rentrons en contact avec la contrôleuse :
« la Twr : C'est quoi un RF10 ?
JL : Regardez, c'est le bel oiseau qui passe au-dessus de vous.

La Twr : Ah oui en effet.

JL : Mais vous n'avez rien vu, le plus beau c'est les pilotes

La Twr : On verra »

Nous nous posons et nous dirigeons vers le resto qui a été privatisé, impossible de manger! Michel commande un taxi et nous allons manger sur le port de Vannes, magnifique port !

Vers 15h nous redécollons pour Blois. »





ADUB – UN FANTÔME BIEN PRÉSENT

« Eh oui il y a bien un fantôme sur l'aéroport, un fantôme qui veille sur nous les Utilisateurs de Blois le Breuil.

Pour les plus récents arrivés sur notre plateforme, il convient de donner une explication :

Notre aérodrome a une longue histoire qui date d'avant la 2ème guerre mondiale - Saint-Exupéry s'y est posé lors de la retraite de 1940 - et s'est continuée durant celle-ci par d'importants travaux fait par l'occupant.

Depuis cette époque elle a été surtout dédiée à l'aviation générale et de loisirs, espace de liberté pour nous tous.

En 2008, à la demande de la DGAC pour répondre aux normes de l'aérodrome, un certain nombre d'utilisateurs du terrain, les organisa-

teurs du rassemblement des ULM, l'aéroclub et bien d'autres, ont décidé de se rassembler en Association de Défense des Usagers du Breuil. L'ADUB était née et avait pour vocation de défendre les intérêts de l'ensemble des usagers.

L'ADUB a été un acteur majeur dans les discussions avec les différents exploitants, le Conseil départemental, et a notamment contribué aux échanges sur :

La nécessité du maintien de la 02/20,

Les accords sur les montants des loyers, la teneur et durée des conventions d'implantations sur les emprises du Domaine,
Ceux sur les taxes d'atterrissages,
Ceux sur les délimitations des zones ville / piste,

Ceux sur l'exonération des taxes sur les ordures ménagères pour certaines zones.

Aujourd'hui, notre association est en sommeil mais est présente par de nombreuses associations actives qui y adhèrent et organisent rassemblements et réunions conviviales.

Pour n'en citer que quelques-unes :
L'Aéroclub Blois-Vendôme - ACBV, présidé par Michel Druet
AERO PASSION animée par Fred Olivier
ACAVL, membre du RSA, présidée par Christian Saugrain
BLOIS ULM animé par Jean-Marie CARRE

Le sommeil de notre association est en fait le signe d'une collaboration constructive entre les usagers et notre Direction, souhaitons qu'elle se poursuive, mais sachons qu'elle existe. »

Jean-Claude Rey - ADUB - Hangar 206 Zone Sud

CRÉATION DE LA BASE AÉRIENNE DE BLOIS-LE BREUIL

Par décision ministérielle du **28 mars 1938** et en exécution du plan de répartition des forces de l'Armée de l'Air sur le territoire, une base aérienne pour l'aviation lourde doit être aménagée au Breuil. Elle doit accueillir quatre groupes de bombardement en piqué équipés du nouvel avion Loire-Nieuport LN-411. En octobre 1938, l'ordre de prise de position immédiate des parcelles concernées est donné. Avant obtention d'ordonnance d'expropriation, il permet d'éviter que les propriétaires n'entreprennent des travaux sur lesdites parcelles.

En avril 1940 est créée une bande d'atterrissage de 800m par 1500m.

En juin 1940, l'armée allemande réquisitionne le terrain. Les archives de la Luftwaffe mentionnent un terrain partiellement aménagé et une utilisation de la plateforme comme terrain de dégagement.

Dès 1941, l'armée allemande projette d'aménager une base de bombardiers. Le terrain de Blois sera principalement utilisé comme base école occasionnelle pour entraîner les recrues allemandes.

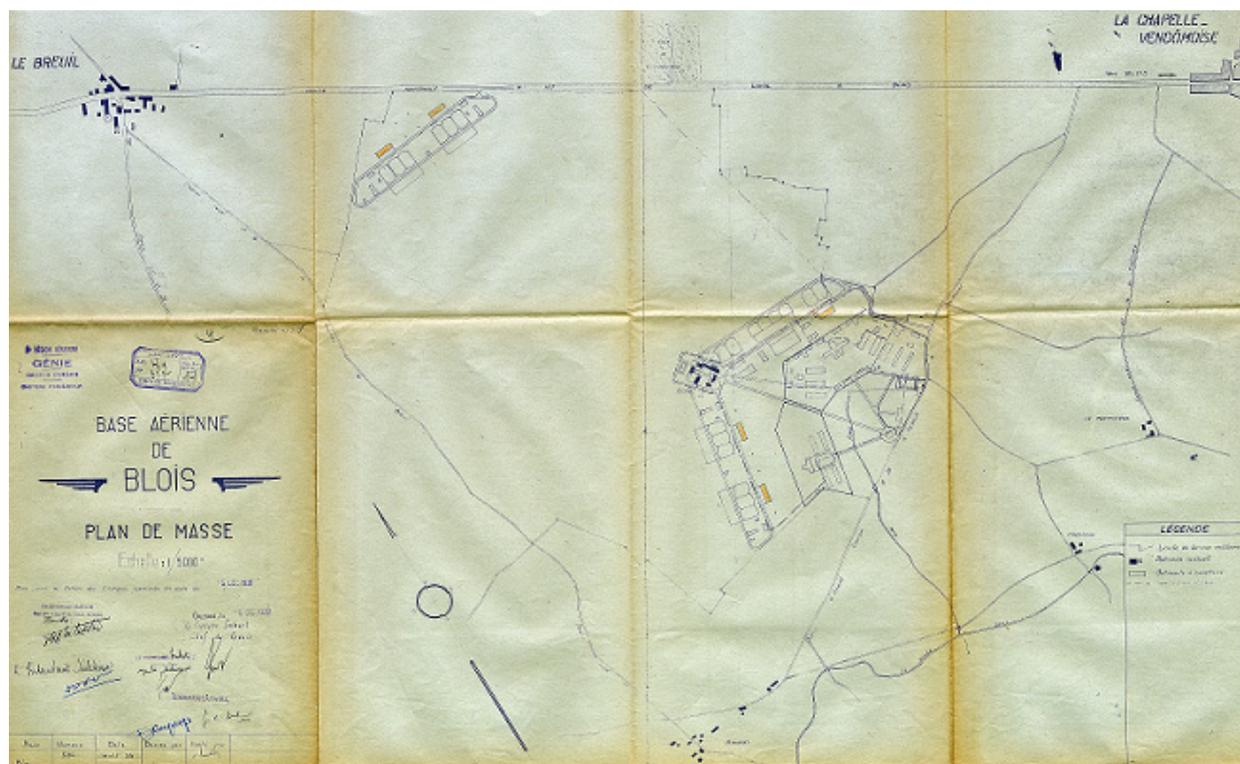
Le 20 avril 1944, des P51 Mustang du 8ème Fighter Command attaquent le terrain à basse altitude. Ils détruisent un FW190, un HE111,

un JU52 et endommagent un JU88.

Dès le 27 avril 1944, la piste d'aviation est volontairement obstruée pour interdire tout atterrissage d'avion allié.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet 1944, le village de Landes-le-Gaulois est bouclé par les troupes allemandes et mitraillé pendant plusieurs heures par un appareil non identifié qui incendie une ferme et fait plusieurs blessés.

Peu avant la libération de Blois **en août 1944**, les Allemands quittent le terrain du Breuil en ayant pris soin de détruire les citernes à essence.



CONTACT

Aérodrome de Blois-Le Breuil: 02 54 20 30 30.

Mail: aerodrome.blois-lebreuil@departement41.fr

Venez nous retrouver sur Facebook: Aérodrome de Blois - Le Breuil .